

**PROCÉDURE RELATIVE À LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES SUR  
LES LIEUX DE L'ÉCOLE**

|  |   |
|--|---|
| <b>Service responsable :</b><br>Services complémentaires et<br>compatissants | <b>Approuvé par :</b><br><br>_____<br>Directrice générale |
| <b>Date d'entrée en vigueur :</b><br>13 mars 2024                            | <b>Modification :</b>                                     |
| <b>Références :</b>  |   |

**1. PORTÉE DE LA PROCÉDURE**

1.1 Kativik iisarniliriniq cherche activement à créer un milieu sécuritaire qui favorise l'apprentissage et la capacité de chaque élève à s'épanouir. Pour ce faire, la commission scolaire a l'obligation de créer une procédure pour traiter les situations liées à la consommation, à la possession ou à la vente de substances psychoactives sur les lieux de l'école (à l'école, dans les locaux de l'école et lors d'activités scolaires). Cette procédure est le résultat de diverses consultations avec des intervenants clés qui partagent le même objectif de créer un espace sûr pour tous les élèves.

Nous reconnaissons l'importance de la prévention et notons que cette procédure devra être mise en place parallèlement à des activités concrètes de prévention dans les écoles. La figure et le tableau suivants visent à illustrer toute la gamme d'activités et d'interventions possibles. La procédure se concentrera sur la prévention ciblée et l'intervention individuelle et spécialisée dans le cadre d'une approche de réduction des risques. Les annexes A et C donnent un aperçu des différentes étapes de la procédure.



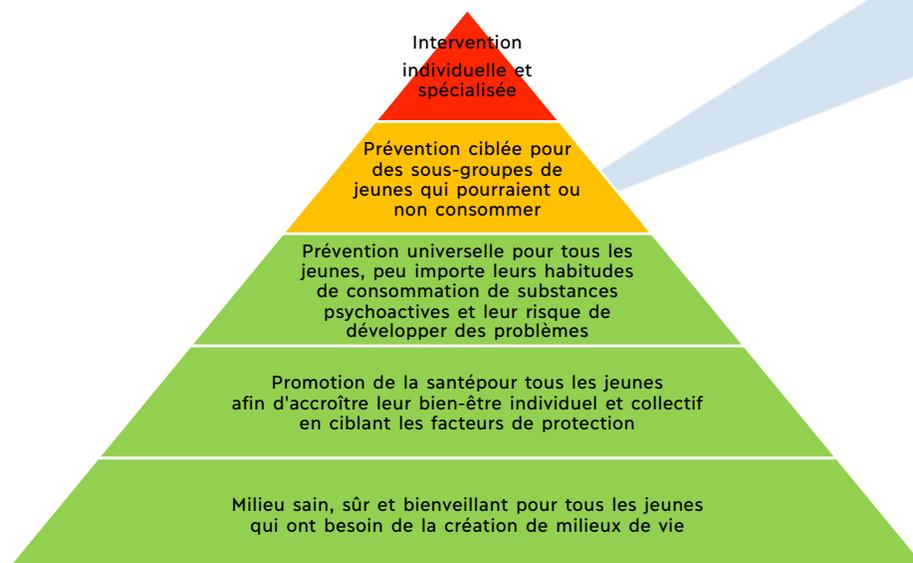


Figure 1. Tous les niveaux d'interventions possibles dans le cadre scolaire  
 (Extrait de *Démarche de rédaction ou de révision d'un document-cadre en matière de substances psychoactives*,  
 Gouvernement du Québec, 2019.)

Tableau 1. Classification des pratiques de prévention de la consommation de substances psychoactives (PCSP)

| Mesures de prévention  | Clientèle cible   |
|------------------------|---|
| Prévention universelle | Un groupe de jeunes, quelle que soit leur consommation de substances psychoactives et leur risque de développer des problèmes   |
| Prévention sélective   | Sous-groupes de jeunes qui pourraient ou non consommer, mais qui présentent un risque particulier de développer des problèmes s'ils consomment                                    |
| Intervention envisagée | Les personnes qui présentent des signes précoces de problèmes liés à leur consommation de substances psychoactives et qui pourraient bénéficier d'une brève intervention          |
| Réduction des risques  | La personne qui consomme et dont les objectifs sont de réduire sa consommation ou de réduire les conséquences négatives de sa consommation sans nécessairement viser l'abstinence |

*Direction de santé publique de Lanaudière. Meilleures pratiques de prévention des toxicomanies en milieu scolaire – février 2014*



La procédure suivante suit les étapes recommandées dans la *démarche de rédaction ou de révision d'un document-cadre en matière de substances psychoactives*, (Gouvernement du Québec, 2019), et s'inspire de la *Procédure de la commission scolaire Eastern Shores en matière de consommation de substances* (Commission scolaire Eastern Shores, 2020) et du *Guide à l'intention des écoles secondaires de la Montérégie : Problèmes de consommation et bonnes pratiques scolaires (consommation et bonnes pratiques scolaires, 2015)*.

## 2. LEXIQUE

2.1 **Substance psychoactive** : une substance (caféine, boissons énergisantes, alcool, cannabis, métamphétamine, produits inhalés ou autres drogues) qui affecte le fonctionnement du système nerveux et peut provoquer des changements au niveau :

- des perceptions
- de l'humeur
- de la conscience
- des comportements
- de diverses fonctions affectives et psychologiques

**Alcool** : considéré comme une drogue dépressive, car il ralentit les fonctions cérébrales. L'alcool altère l'activité cérébrale, ce qui explique que lorsqu'une personne est ivre, elle agit différemment que lorsqu'elle est sobre<sup>1</sup>.

**Cannabis** : le cannabis (marijuana, herbe, etc.) est une plante qui contient des substances chimiques appelées cannabinoïdes, qui agissent sur le cerveau et le corps. Le delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) est le cannabinoïde qui provoque les effets psychoactifs (l'euphorie) que l'on ressent en consommant du cannabis<sup>2</sup>.

**Drogues** : toute substance consommée pour modifier le fonctionnement du corps et/ou de l'esprit (par exemple : alcool, Ritaline, Ecstasy et marijuana). La plupart des drogues peuvent être classées en trois catégories :

- Les stimulants sont des drogues qui augmentent l'état d'éveil et de vigilance.
- Les dépresseurs sont des drogues qui provoquent un ralentissement du corps et de l'esprit.
- Les hallucinogènes sont des drogues qui perturbent la perception de la réalité et amènent la personne à imaginer des expériences et des objets qui semblent réels<sup>2</sup>.

**Attirail** : matériel utilisé pour produire, dissimuler et consommer des drogues illicites. Cela comprend, entre autres, des articles tels que des bongs, des pinces à mégot de joint, des cuillères miniatures et divers types de pipes, de papier à rouler, de briquets ou d'allumettes, etc.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> <https://www.rcmp-grc.gc.ca/cyco-cpci/dr-al/al-eng.htm>

<sup>2</sup> <https://www.rcmp-grc.gc.ca/cyco-cpci/dr-al/al-eng.htm>

<sup>3</sup> <https://www.iustice.gov/archive/ndic/pubs6/6445/6445p.pdf>



**Conseiller d'élève** : dans un climat de confiance et de confidentialité, les conseillers d'élèves proposent des séances de consultation individuelle pour soutenir les élèves qui en ont besoin. Ils planifient et réalisent des activités de prévention en petits groupes ou en classe. Ils travaillent avec les familles et le personnel de l'école pour aider les élèves, notamment dans des situations de crise.

**Professionnel du soutien aux élèves (PSE)** : le PSE offre des services de prévention et d'intervention individuels et collectifs aux élèves à risque. Avec les conseillers d'élèves, ils évaluent le bien-être affectif de l'élève, identifient les élèves vulnérables et planifient des interventions pour les soutenir. Ils organisent des activités de prévention en appliquant une approche culturelle thérapeutique et prodiguent des conseils aux enseignants sur les stratégies à adopter pour créer une classe saine.

**Pratiques réparatrices** : Les approches réparatrices sont conçues pour permettre aux élèves d'apprendre de leurs erreurs, de comprendre l'impact de leurs actes et de se développer personnellement dans leur capacité à résoudre des problèmes et à prendre des décisions responsables. L'objectif de toute pratique réparatrice est de créer un sentiment de communauté au sein de l'école par les moyens suivants<sup>4</sup>:

- proposer des pistes pour réparer les torts;
- rassembler les personnes touchées par un problème dans le cadre d'un dialogue;
- parvenir à une entente commune;
- parvenir à un accord sur la résolution du conflit et passer à autre chose.

### 3. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 3.1 Créer un milieu sain qui reflète les valeurs de la communauté et respecte les « Inuit qanuillurusingit » – les façons de faire des Inuits – et les « Inuit qaujimagusituqangit » – les connaissances traditionnelles des Inuits. Pour ce faire, nous encouragerons l'ouverture, l'écoute et la compréhension afin d'établir des relations saines avec des normes et des attentes claires, reconnues et appliquées par l'ensemble du personnel de l'école.

Proposer à la direction de l'école et aux ressources communautaires une procédure qui leur permettra d'intervenir efficacement auprès de tous les élèves dans le respect du mandat et de l'expertise de chacun.

### 4. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 4.1 1) Kativik Ilisarniliriniq a pour objectif d'offrir à tous les élèves un milieu qui stimule leur potentiel d'apprentissage. Pour ce faire, l'objectif est de créer un milieu sécuritaire.

---

<sup>4</sup> <https://www.panoramaed.com/blog/restorative-practices-to-implement#:~:text=Popular%20examples%20of%20restorative%20processes,setting%20classroom%20agreements%20or%20norms.>





- font preuve d'ouverture d'esprit et évitent de porter des jugements;
- travaillent de concert avec le conseiller d'élèves;
- orientent l'élève vers les services appropriés en cas de besoin.
- Les techniciens en éducation spécialisée :
  - sont au courant de la procédure et la respectent;
  - se rapportent au PSE à des fins d'intervention et de soutien.
- Les techniciens du comportement :
  - répondent aux appels des enseignants;
  - amènent l'élève au local du directeur ou du technicien du comportement (agora);
  - donne l'exemple d'un comportement approprié aux élèves;
  - se rapporte au PSE à des fins d'intervention et de soutien.
- Tous les membres du personnel de l'école (concierge, réceptionniste, etc.) :
  - observent ce qui se passe à l'école;
  - sont au courant de la procédure et la respectent;
  - donnent l'exemple d'un comportement approprié aux élèves.
- Les membres du comité d'éducation et les autres adultes présents dans l'école:
  - observent ce qui se passe à l'école;
  - sont au courant de la procédure et la respectent;
  - donnent l'exemple d'un comportement approprié aux élèves.
- Les élèves :
  - respectent les attentes et la procédure.
- Les parents :
  - font preuve d'un comportement exemplaire face aux jeunes;
  - travaillent avec les écoles;
  - sont au courant de la procédure.

## 6. PROCÉDURE

6.1 Dans le cas où un élève est trouvé en possession, sous l'influence ou participant à une transaction de substances psychoactives sur les lieux de l'école ou lors d'une activité scolaire, les étapes déterminées par la présente procédure doivent être appliquées.

Chaque école doit appliquer cette procédure lorsqu'une situation liée à la possession, à l'utilisation ou à la transaction de substances psychoactives se présente. Elle désignera une équipe sélectionnée (membres du comité d'éducation spécialisée) qui appliquera la procédure.

Dans le cas d'une situation grave et/ou récurrente, Kativik Ilisarniliriniq mettra en place un système permettant d'examiner la situation et de déterminer s'il est nécessaire de procéder à une expulsion.

Conformément à la directive SO 01.



## 7. INTERVENTION IMMÉDIATE

### 7.1

- Lorsqu'un membre du personnel de l'école soupçonne une situation liée à la possession, à l'utilisation ou à la transaction d'une substance psychoactive, il remplit la grille d'observation des comportements préoccupants (voir l'Annexe A) et fait appel à l'administration ou aux équipes désignées (membres du comité d'éducation spécialisée) qui appliqueront la procédure.
- Lorsqu'un incident lié à la possession, à l'utilisation ou à la transaction de substances psychoactives est signalé, l'équipe désignée :
  - 1) rencontrera l'élève et saisira la substance (en cas de possession);
  - 2) informera les administrateurs;
  - 3) informera les parents ou les tuteurs légaux;
  - 4) suivra les étapes du tableau décisionnel (voir l'Annexe B).
- L'élève soupçonné d'être en possession de substances psychoactives, d'être sous l'influence de ces substances ou de participer à une transaction de telles substances **doit toujours bénéficier** d'un soutien professionnel de la part du personnel de l'école.
- En cas de suspension, l'élève doit rencontrer le personnel de l'école désigné à son retour. (Voir l'Annexe B)
- Kativik Ilisarniliriniq sollicitera activement la collaboration des parents ou des tuteurs légaux en cas de situations liées à des suspensions graves ou à des événements liés à la possession, à l'utilisation ou aux transactions de substances psychoactives.
- Conformément à la Loi sur la protection de la jeunesse, Kativik Ilisarniliriniq fera un rapport au Ministère de la protection de la jeunesse (MPJ) / Nunavimmi Ilagiit Papatauvinga (NIP) lorsque la sécurité et/ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis.  
  
Conformément à la directive SO 01.
- Kativik Ilisarniliriniq travaillera de concert avec le Service de police du Nunavik dans les cas de vente illégale de substances psychoactives ou lorsque des substances sont saisies.

## 8. PRATIQUES RÉPARATRICES ET SOLUTIONS DE RECHANGE À LA SUSPENSION

- 8.1 Il est recommandé de donner la priorité aux pratiques réparatrices lors de l'élaboration d'une procédure d'intervention. Les comportements attendus et les conséquences possibles doivent être connus et clairement exprimés à toutes les parties prenantes (administration, personnel, parents et élèves). Les pratiques réparatrices en cas de non-respect des attentes énoncées tentent d'éviter la suspension en proposant une procédure ferme et équitable. En effet, le recours à la suspension externe a été remis en question en tant que mesure pédagogique. Certains auteurs l'associent à un risque accru de décrochage scolaire ou de démêlés avec la justice. Ainsi, l'efficacité des politiques de tolérance zéro est remise en



cause et les experts privilégient celles visant à maintenir la communication. Les solutions de rechange suggérées comprennent l'élaboration d'accords sur les comportements attendus « qui comprennent des mesures simples que les élèves peuvent prendre ou des entretiens axés sur les solutions ou la motivation afin de déterminer des plans pour résoudre les difficultés ou faire face aux défis. » (Consortium mixte pour la santé à l'école, 2010). (Extrait de la Démarche de rédaction ou de révision d'un document-cadre en matière de substances psychoactives, gouvernement du Québec 2019.).

Les pratiques réparatrices doivent viser à « réorienter la prise de décision vers la participation, en se concentrant sur l'établissement de relations et en reconceptualisant la discipline pour traiter et réparer (plutôt que punir) les torts (...). De manière générale, les pratiques réparatrices dans les écoles ont traditionnellement impliqué une réorientation des relations entre les élèves, entre les élèves et les adultes, et entre les adultes. Les torts entre les membres de la communauté sont évités et traités en mettant l'accent sur l'interconnexion, les relations, l'inclusion, le dialogue et la réparation des torts. Appliquée dans les écoles, cette approche peut comporter de multiples éléments et processus : cercles réguliers de renforcement de la communauté pour tisser des liens de confiance et des liens collectifs, cercles réactifs »<sup>5</sup>.

Parmi les exemples de pratiques réparatrices, on peut citer les suivantes : participation à une activité culturelle dans le but de rendre service à la communauté, soutien au personnel de l'école dans ses tâches, aide et soutien aux professionnels dans le cadre d'ateliers de prévention pour les jeunes élèves, entretien avec un aîné, rencontre avec une personne modèle au sein de la communauté, etc. Il est également important de faire prendre conscience des conséquences négatives liées à la restriction de l'accès aux activités extrascolaires (p. ex. Nurrait). Gardons à l'esprit que nous devons promouvoir un mode de vie prosocial, positif et sain.

## 9. FOUILLE ET SUSPENSION EN INTERNE ET EN EXTERNE

9.1 (Extrait de Problèmes de consommation et bonnes pratiques scolaires. Guide à l'intention des écoles secondaires de la Montérégie. 2015, p. 131)

La fouille est une intervention très intrusive qui peut nuire à l'élève et rompre le lien de confiance avec le personnel de l'école. La prudence est de mise. Les fouilles doivent être appliquées principalement aux situations impliquant la vente ou la possession de substances psychoactives.

Il faut préciser dans quelles circonstances le recours à la suspension interne ou externe est envisagé. La suspension interne doit être largement privilégiée par rapport à la suspension externe, qui ne doit être utilisée que très rarement et en dernier recours. En ce qui a trait à la suspension, la durée et la nature de la suspension (interne ou externe) doivent être discutées.

<sup>5</sup> <https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2020.02.011>



La suspension externe est une mesure de dernier recours et n'est pas très formatrice si la supervision nécessaire n'est pas disponible (p. ex. les parents qui travaillent à l'extérieur de la maison).

## 10. PROCÉDURE EN CAS DE FOUILLE

### 10.1 Pouvoirs et devoirs des intervenants à l'école :

- Le personnel scolaire est chargé de créer un milieu sécuritaire pour les élèves et de maintenir l'ordre et la discipline dans l'établissement d'enseignement.
- Les parents comptent donc sur le personnel de l'école pour réagir ou demander de l'aide si la sécurité ou le bien-être des jeunes dont ils ont la charge est menacé.

Fouille d'un élève et de ses effets personnels :

- Pour procéder à une fouille, l'administration de l'école ou du centre pour jeunes doit donner son autorisation préalable. Ils peuvent fouiller un élève et saisir des substances légales ou illégales et des objets interdits. Toutefois, certaines conditions doivent être prises en compte pour s'assurer que la fouille est effectuée de manière respectueuse et peu intrusive.

- Fouille d'un casier :

Pour fouiller un casier, les intervenants doivent recevoir l'autorisation préalable de l'administration de l'école ou du centre pour jeunes. L'établissement d'enseignement informe au préalable les élèves et leurs parents que les casiers sont la propriété de l'établissement et qu'ils peuvent être ouverts à tout moment. La personne qui procède à la fouille doit être accompagnée d'un autre membre du personnel ou de la direction en présence de l'élève.

En cas d'incident avéré, on peut fouiller les casiers et demander à l'élève de vider ses poches, de vider son sac à dos et d'enlever ses chaussures. **Aucun contact physique ni aucune fouille corporelle ne sont autorisés.**

- Que faire des biens saisis :

Tous les objets, substances ou drogues psychoactives confisqués par les autorités scolaires doivent être placés dans l'enveloppe prévue à cet effet (Annexe E : enveloppe de saisie de drogues) en présence d'un témoin et de l'élève. L'enveloppe doit être immédiatement scellée et placée dans l'endroit prévu à cet effet. Les objets saisis doivent être manipulés le moins possible.

Les objets saisis doivent être placés dans un endroit verrouillé et sécurisé, sous la supervision du directeur ou de l'administrateur. Le Service de police du Nunavik doit être contacté immédiatement et les objets saisis seront récupérés dans les 12 heures qui suivent.

## 11. SERVICE DE POLICE DU NUNAVIK

11.1 Certains milieux voudront inclure dans cette réflexion le fait que des amendes peuvent être imposées aux jeunes en possession de cannabis ou d'autres drogues. Pour un jeune, cela peut devenir un facteur de risque supplémentaire qui peut



contribuer à le marginaliser ou à le stigmatiser. Dans la mesure du possible, il faut souligner l'importance d'évaluer correctement les situations au cas par cas, avec une approche bienveillante, afin d'éviter les effets néfastes possibles d'une intervention inadéquate. (Extrait de Problèmes de consommation et bonnes pratiques scolaires. Guide à l'intention des écoles secondaires de la Montérégie. 2015, p. 50)

Le Service de police du Nunavik est conscient de cette réalité et s'efforce de travailler en collaboration avec les écoles.

## 12. LE SERVICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ) / NUNAVIMMI ILAGIIT PAPATAUVINGA (NIP)

- 12.1 Les professionnels travaillant auprès des enfants, tels que les enseignants et le personnel scolaire, **DOIVENT**, dans l'exercice de leurs fonctions, **signaler la situation d'un jeune** s'ils ont des raisons de penser que sa sécurité ou son développement **est en danger**.

Certains problèmes, **avant d'être signalés au SPJ, DOIVENT être traités par les services de première ligne** (services sociaux, travailleurs communautaires, services aux familles, conseillers scolaires, etc.) Le SPJ est un service de **dernier recours** qui ne doit pas être confondu avec la volonté de répondre à tous les besoins d'aide de l'enfant ou de la famille. Tant que la situation s'améliore, que les mesures prises par les parents sont suffisantes pour protéger l'enfant, **aucun signalement n'est nécessaire**. Le fait que le jeune et les parents soient impliqués et reçoivent des services d'un professionnel est un facteur de protection.

Toutefois, si la situation se détériore et que le parent ne peut ou ne veut pas y remédier, ou si l'enfant présente des signes de vulnérabilité et refuse l'aide qui lui est proposée, ou encore si le milieu manque de soutien, le signalement devient d'autant plus important.

En cas de doute, contactez le SPJ pour une info-consultation et discutez de la situation avec un agent. **Ce service est disponible en permanence** et vous pouvez discuter de la situation de manière anonyme pour savoir si vous devez la signaler ou si d'autres interventions préliminaires peuvent être envisagées. Les agents du SPJ peuvent également vous conseiller et vous guider sur certaines interventions.

## 13. OUTILS D'AIDE À LA PRISE DE DÉCISION

- Annexe A Résumé des principales étapes
- Annexe B Grille d'observation des comportements préoccupants
- Annexe C Tableau décisionnel
- Annexe D Contrat de non-consommation ou de non-possession de drogues ou d'alcool à l'école
- Annexe E Contrat d'engagement relatif au plan d'intervention
- Annexe F Enveloppe de saisie de drogues
- Annexe G Intoxication grave : indices à surveiller
- Annexe H DEP-ADO
- Annexe I Boîte à outils



## **ANNEXE A : RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ÉTAPES**

Il est essentiel de souligner les conséquences négatives qui pourraient résulter de l'intervention d'un trop grand nombre de personnes différentes auprès d'un élève. Il est fortement recommandé d'éviter la multiplication des interventions et d'identifier les professionnels désignés pour appliquer la procédure. Il convient également d'établir une distinction claire entre le professionnel qui dirigera le volet des conséquences (autorité) et ceux qui offriront un soutien et des services à l'étudiant (clinique).

Conséquences immédiates :

- 1) L'élève est invité à se rendre dans la salle/agora ou le bureau avec un technicien du comportement, pendant que l'administration est avertie de la situation et qu'un professionnel désigné évalue les mesures à prendre. (voir les Annexes B et C).
- 2) Les parents ou les tuteurs légaux sont avertis ou des mesures ont été prises pour essayer de les avertir. (voir les Annexes B et C).
- 3) La sécurité de l'élève est évaluée et, si nécessaire, l'élève est conduit au poste de soins infirmiers ou à l'hôpital. (voir l'Annexe G Estimation du niveau d'intoxication).
- 4) Évaluation de la possibilité pour l'élève de rester à l'école ou non (mesures de réparation ou suspension de l'école). (voir l'Annexe C).
- 5) Si un élève est suspendu pour la journée, un parent ou un tuteur légal doit venir à l'école, rencontrer brièvement le personnel désigné et discuter des moyens d'assurer la sécurité d'un élève qui est encore en état de facultés affaiblies. Un plan de réintégration en classe le lendemain sera présenté à l'élève et au parent ou tuteur légal. (voir les Annexes D et E).
- 6) Au retour de l'élève, il participera à deux réunions avec un professionnel désigné qui évaluera la situation, administrera le Dep-ado (élèves du secondaire seulement) (voir l'Annexe H) et prodiguera les services requis (voir le guide d'intervention dans la boîte à outils de l'Annexe I). Si des services supplémentaires sont nécessaires, l'élève sera orienté vers les services appropriés.
- 7) En cas de besoin de services spécialisés, le personnel désigné communiquera avec les services locaux du CLSC pour obtenir des conseils et examiner la possibilité d'orienter l'élève vers un conseiller en toxicomanie, vers les programmes virtuels ou internes de Walgwan ou vers Portage pour les jeunes, etc. (voir l'Annexe B)
- 8) En cas de saisie d'une substance, le directeur ou les administrateurs de l'école communiquent immédiatement avec le Service de police du Nunavik et mettent la substance en lieu sûr et sous clé dans leur bureau. (voir l'Annexe F).



| INCIDENT - CONSOMMATION                       |   |
|---|---|
| INCIDENT                                      | MESURE  |
| Premier                                       | Pratiques réparatrices et solutions de rechange à la suspension. Veillez à la sécurité et, si possible, discuter de l'incident avec l'élève.                |
| Deuxième                                      | Suspension interne d'une journée. Veillez à la sécurité et, dans la mesure du possible, aux activités de réflexion et aux ressources.                       |
| Incidents répétés                             | Consultez votre CLSC local pour décider des prochaines étapes, Dep-ado.   |
| INCIDENT - POSSESSION, AVERTIR LA POLICE ET : |   |
| Premier                                       | Pratiques réparatrices et solutions de rechange à la suspension. Veillez à la sécurité et, si possible, discutez de l'incident avec l'élève.                |
| Premier                                       | Appelez la police et suspension interne d'un jour. Veillez à la sécurité et, dans la mesure du possible, aux activités de réflexion et aux ressources.      |
| Incidents répétés                             | Appelez la police et consultez votre CLSC local pour décider des prochaines étapes, Dep-ado.  |
| INCIDENT- VENTE, AVERTIR LA POLICE ET :       |   |
| Premier                                       | Pratiques réparatrices et solutions de rechange à la suspension. Veillez à la sécurité et, dans la mesure du possible, discutez verbalement des événements. |
| Deuxième                                      | Appelez la police et suspension interne d'un jour. Veillez à la sécurité et, dans la mesure du possible, aux activités de réflexion et aux ressources.      |
| Incidents répétés                             | Appelez la police et consultez le comité d'éducation et l'école au sujet des règles d'expulsion.  |

#### FOUILLE ET SUSPENSION INTERNE / EXTERNE

La fouille est une intervention très intrusive qui peut nuire à l'élève et rompre le lien de confiance avec le personnel de l'école. La prudence est de mise. Les fouilles doivent être appliquées principalement aux situations impliquant la vente ou la possession de substances psychoactives.

#### **Suspension**

Il faut préciser les circonstances entourant le recours à la suspension interne ou externe. La suspension interne doit être largement privilégiée par rapport à la suspension externe, qui ne doit être utilisée que très rarement et en dernier recours. En ce qui concerne la suspension, la durée et la nature de la suspension (interne ou externe) doivent être discutées.

La suspension externe est une mesure de dernier recours et n'est pas très éducative si la supervision nécessaire n'est pas disponible (p. ex. parents qui travaillent hors de la maison). *Problèmes de consommation et bonnes pratiques scolaires. Guide à l'intention des écoles secondaires de la Montérégie. 2015, p. 50.*



## **ANNEXE B : GRILLE D'OBSERVATION DES COMPORTEMENTS PRÉOCCUPANTS**

### **GRILLE D'OBSERVATION DES COMPORTEMENTS PRÉOCCUPANTS**

#### IDENTIFICATION

Date \_\_\_\_\_

Nom de l'école \_\_\_\_\_

Moment de l'incident \_\_\_\_\_

Nom de l'élève ou des élèves concernés \_\_\_\_\_

Nom du professionnel qui remplit le formulaire : \_\_\_\_\_

#### INCIDENT AU DOSSIER

Substance Psychoactive

|                      | DOUTE                    | INCIDENT OBSERVÉ         | Occurrence               |                          |                          |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                      |                          |                          | 1 <sup>ère</sup>         | 2 <sup>e</sup>           | plus                     |
| Possession           | <input type="checkbox"/> |
| Consom. de substance | <input type="checkbox"/> |
| Vente/transaction    | <input type="checkbox"/> |

#### En cas de saisie de substance

Substance/matériel confisqué  Oui  Non

Type de substance et quantité \_\_\_\_\_

Matériel, équipement \_\_\_\_\_

Directeur ou administrateur responsable des articles saisis \_\_\_\_\_

Service de police du Nunavik contacté  Oui  Non



## 1. TYPE D'INTERVENTION NÉCESSAIRE

- Intervention immédiate (en cas d'observations physiques et comportementales multiples)  
 Intervention préventive (en cas d'observations multiples ou d'autres comportements préoccupants)

Cochez tous les indicateurs visibles :

| INDICATEURS PHYSIQUES   | INDICATEURS COMPORTEMENTAUX   | ATTIRAIL   |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Yeux rougis, vitreux, pupilles dilatées, paupières lourdes<br><input type="checkbox"/> Odeurs inhabituelles<br><input type="checkbox"/> Odeur d'alcool<br><input type="checkbox"/> Odeur de feuilles brûlées<br><input type="checkbox"/> Yeux larmoyants ou yeux rouges et secs, application de gouttes pour les yeux<br><input type="checkbox"/> Bouche sèche et pâteuse<br><input type="checkbox"/> Difficultés de prononciation, accélération ou ralentissement de la parole<br><input type="checkbox"/> Reniflements constants, mâchoires serrées, grincements de dents<br><input type="checkbox"/> Teint pâle<br><input type="checkbox"/> Yeux louches<br><input type="checkbox"/> Semble manquer de salive<br><input type="checkbox"/> Appétit spontané<br><input type="checkbox"/> Distract de façon inhabituelle, manque de concentration sur ce qu'il fait<br><input type="checkbox"/> Quitte la classe avec une fréquence inhabituelle pour manger ou boire<br><input type="checkbox"/> Incapacité inhabituelle à prendre des décisions immédiates<br><input type="checkbox"/> Tremblements, spasmes ou démarche instable<br><input type="checkbox"/> Autre : (préciser) | <input type="checkbox"/> Agressivité ou impulsivité gestes inhabituels ou inexplicables<br><input type="checkbox"/> Contact visuel inhabituel (fixe ou limité à l'absence de contact)<br><input type="checkbox"/> Difficultés inhabituelles de prononciation<br><input type="checkbox"/> Rire incontrôlable<br><input type="checkbox"/> Agitation inhabituelle<br><input type="checkbox"/> Confusion (mélangé) ou mots étranges<br><input type="checkbox"/> Fatigue inhabituelle<br><input type="checkbox"/> Tics nerveux inhabituels<br><input type="checkbox"/> Manque de coordination, d'équilibre<br><input type="checkbox"/> Distraction, manque de concentration<br><input type="checkbox"/> Pensée confuse<br><input type="checkbox"/> Mémoire défaillante<br><input type="checkbox"/> Fatigue chronique<br><input type="checkbox"/> Décontracté hors du commun<br><input type="checkbox"/> Désorientation, panique, paranoïa<br><input type="checkbox"/> Repli sur soi ou isolement<br><input type="checkbox"/> Peu d'émotion, nonchalant<br><input type="checkbox"/> Hallucinations, idées paranoïaques<br><input type="checkbox"/> Humeur maussade ou gueule de bois<br><input type="checkbox"/> Pensées suicidaires<br><input type="checkbox"/> Autre : (préciser) | <input type="checkbox"/> Papier à rouler<br><input type="checkbox"/> Pipe<br><input type="checkbox"/> Briquet ou allumettes<br><input type="checkbox"/> Petits sachets ou enveloppes<br><input type="checkbox"/> Gouttes pour les yeux<br><input type="checkbox"/> Bouteilles d'eau ou canettes trouées ou présentant des traces d'utilisation.<br><input type="checkbox"/> Moulin<br><input type="checkbox"/> Morceaux de carton déchirés<br><input type="checkbox"/> Drogues sous différentes formes<br><input type="checkbox"/> Instrument de vapotage<br><input type="checkbox"/> Stylo modifié<br><input type="checkbox"/> Couteau chaud<br><input type="checkbox"/> Autre : (préciser) |



## AUTRES COMPORTEMENTS PRÉOCCUPANTS à long terme

- Retards ou absences répétés
- Baisse des résultats scolaires
- Perte d'intérêt inhabituelle (activités scolaires, extrascolaires, culturelles ou sportives)
- Allure négligée ou inhabituelle
- Évitement des contacts avec les adultes, repli sur soi, méfiance
- Difficultés inhabituelles d'attention et de concentration
- Groupe d'amis qui consomment des substances, changement d'amis
- Isolement
- Sautes d'humeur
- Discours très négatif
- Donne l'impression d'être déprimé, triste
- Gain ou perte de poids importants
- Perte d'appétit
- A beaucoup d'argent de poche
- Délinquance, vandalisme
- Comportement d'opposition inhabituel
- Violence (sous toute forme)
- Congestion nasale récurrente
- Difficultés à gérer ses émotions, réactions affectives inhabituelles
- Rire incontrôlable
- Changement important de comportement
- Changement de poids important
- Autre : (préciser)



## 2. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

DESCRIPTION DE L'INCIDENT PRÉOCCUPANT QUI A ÉVEILLÉ LES SOUPÇONS (DÉTAILS DE L'INCIDENT, TÉMOINS, ETC.)

---

---

---

RÉACTION DE L'ÉLÈVE OU DES ÉLÈVES CONCERNÉS (aux événements et aux conséquences)

- Déni
- Agressif
- Devient émotif
- Collabore
- S'enfuit
- Autre

DANS LE CAS D'UNE INTERVENTION IMMÉDIATE - SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION

Les parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux) ont-ils été avisés?  Oui  Non  Impossible(s) à rejoindre

Qui a contacté les parents ou le(s) tuteur(s) légal/légaux :

---

Réaction des parents ou du tuteur légal :

- Déni
  - Agressif
  - Devient émotif
  - Collabore
  - S'enfuit
  - Autre
- 



DÉCISION DE LA DIRECTION

Mesure(s) prise(s) :  Réparatrice(s)  Disciplinaire(s)  Légale(s)  Aucune mesure imposée

---

---

---

FOUILLE REQUISE  Oui  Non

INTERVENTION POLICIÈRE DEMANDÉE  Oui  Non  
(pendant que les élèves sont en classe pour des raisons de confidentialité)



### 3. SOUTIEN CLINIQUE À L'ÉLÈVE

#### PLANIFIER UNE RENCONTRE AVEC UN INTERVENANT

Nom de l'intervenant \_\_\_\_\_

Date de la rencontre (court délai) \_\_\_\_\_

#### ORIENTATION FORMELLE VERS LES SERVICES DU CENTRE DE SANTÉ

Oui       Non

PRÉCISER \_\_\_\_\_

#### ORIENTATION FORMELLE VERS DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION

Oui       Non

PRÉCISER \_\_\_\_\_

#### AUTRES INTERVENTIONS REQUISES

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

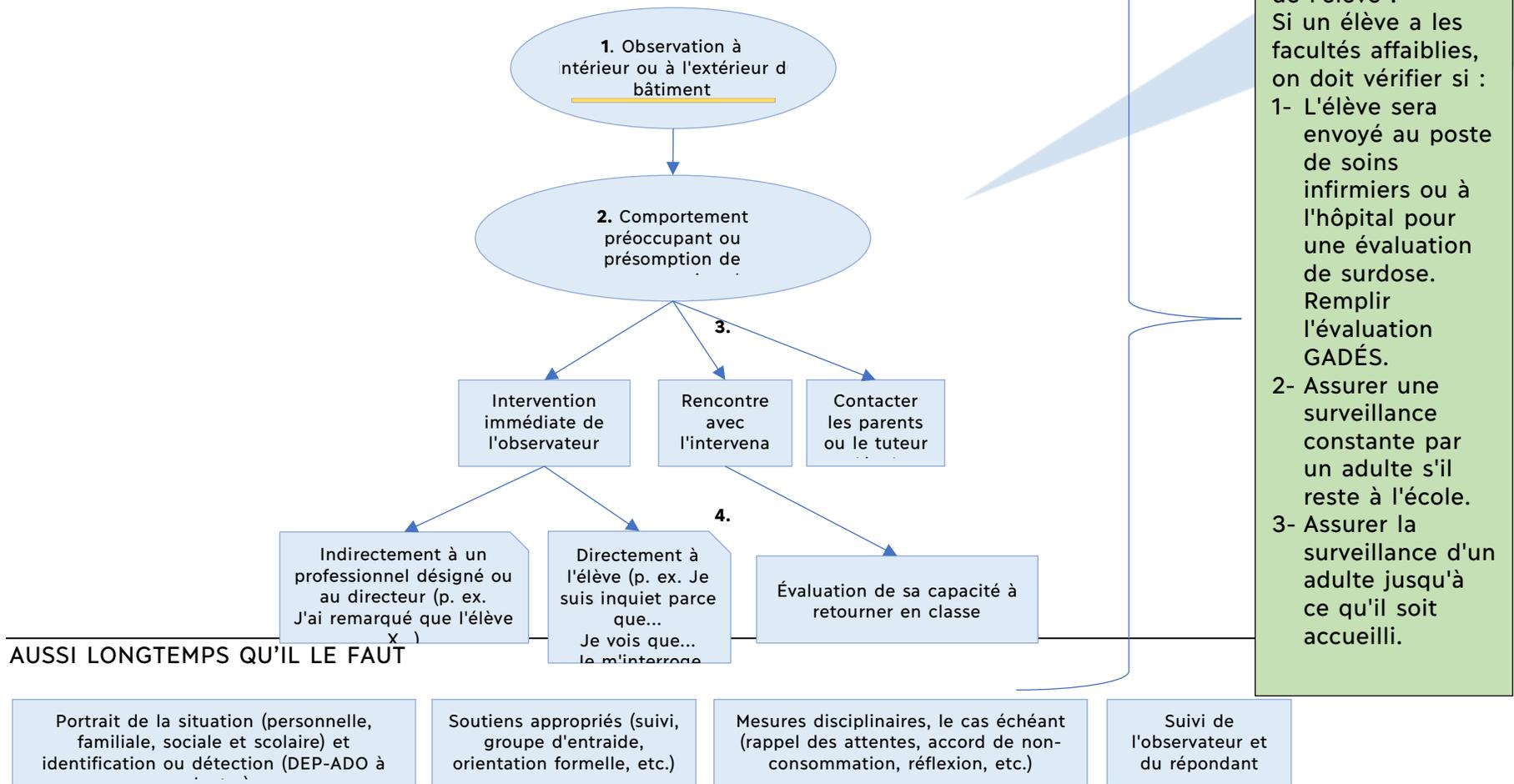
Remarque : Agrafier l'original de cette grille au dossier de l'élève.

#### Source :

Grille d'observation adaptée de plusieurs sources : École secondaire Le Sommet,  
Commission scolaire des Premières-Seigneuries, Commission scolaire Eastern Shores.



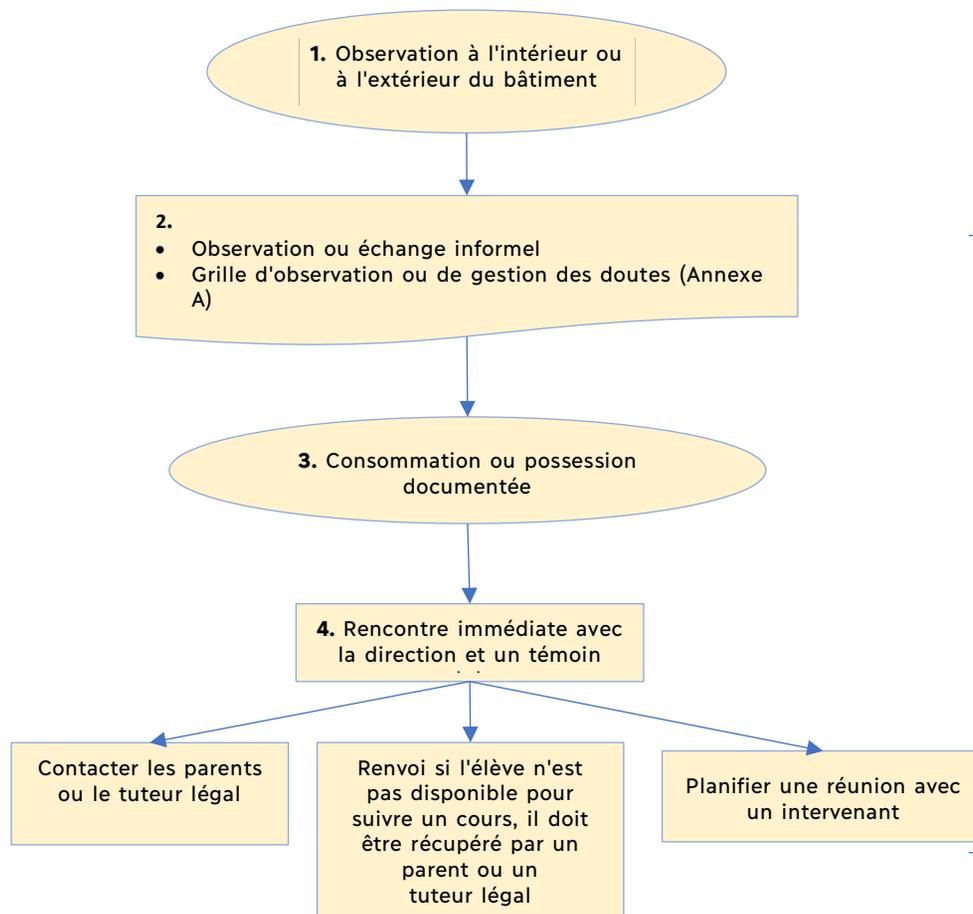
## ANNEXE C : INTERVENTION IMMÉDIATE \*



*Vers une amélioration de l'expérience des jeunes en milieu scolaire dans leur cheminement à travers le continuum de programmes et services en dépendance sur le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2019.*

\* La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions et l'intensité du soutien selon les besoins de la situation.





Veiller à la sécurité de l'élève :  
 Si un élève a les facultés affaiblies, on doit vérifier si :

- 1- L'élève sera envoyé au poste de soins infirmiers ou à l'hôpital pour une évaluation de surdose. Remplir l'évaluation GADÉS.
- 2- Assurer une surveillance constante par un adulte s'il reste à l'école.
- 3- Assurer la surveillance d'un adulte jusqu'à ce qu'il soit récupéré.

**Aussi longtemps qu'il le faut**



*Vers une amélioration de l'expérience des jeunes en milieu scolaire dans leur cheminement à travers le continuum de programmes et services en dépendance sur le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2019.*

\* La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions et l'intensité du soutien selon les besoins de la situation.

## **ANNEXE D : CONTRAT DE L'ÉLÈVE À LA SUITE DE L'INCIDENT**

CONTRAT DE NON-CONSOMMATION OU DE NON-POSSESSION DE DROGUES OU D'ALCOOL À L'ÉCOLE

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Niveau de l'élève \_\_\_\_\_

Intervenant \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

**Je m'engage à ne pas consommer ou venir à l'école sous l'influence de l'alcool ou de drogues.**

**Je m'engage à prendre les mesures nécessaires à cet effet.**

Signatures

Élève \_\_\_\_\_

Tuteur(s) \_\_\_\_\_

Enseignant(s) \_\_\_\_\_

Technicien du comportement \_\_\_\_\_

Directeur : \_\_\_\_\_

Autre personnel scolaire \_\_\_\_\_





## **ANNEXE F : ENVELOPPE DE SAISIE DE DROGUES**

(Extrait de Problèmes de consommation et bonnes pratiques scolaires. Guide à l'intention des écoles secondaires de la Montérégie. 2015, p. 168.)

### ENVELOPPE DE SAISIE DE DROGUES

|   |  |
|---|--|
| Nom de l'élève:                                       |  |
| Date de naissance :                                   |  |
| Date, heure et lieu de la saisie :                    |  |
| Nom du membre du personnel qui a effectué la saisie : |  |
| Titre / fonction :                                    |  |
| Numéro de téléphone :                                 |  |
| Nom du témoin de la saisie :                          |  |
| Détails concernant les substances saisies :           |  |

### IMPORTANT

Scellez l'enveloppe, les initiales des deux (2) parties doivent être inscrites sur la ligne de scellement. Placez l'enveloppe dans un endroit verrouillé et sécurisé jusqu'à l'arrivée de la police. Agrafez le rapport d'incident à l'enveloppe signée par les parties qui ont effectué la saisie.



## ANNEXE G : INTOXICATION GRAVE : INDICES À SURVEILLER

Full Name of the student :

Date:

Hours of the evaluation:

SEVERE INTOXICATION: SINGS TO LOOKOUT

### 1. BRIEF CHECK OF SIGNS AND SYMPTOMS

| STATE OF CONSCIOUSNESS  |   |   |   |
|---|---|---|---|
| LEVEL OR RISK   | Eyes                                    | Motor response*   | Verbal response                             |
| Low risk<br>Youth can remain in school with adult supervision | Open spontaneously or on verbal request | On verbal request, the person performs the requested movement | The person answers questions clearly enough |
| Need to be transferred to Nursing station or hospital         | On verbal command, do not open          | On verbal command, no reaction                                | No answer                                   |

\* Ask the person to tap their thighs alternately with the outside and inside of their hands.

### ASSOCIATED MEDICAL CONDITIONS

If any of the following medical conditions are present (checked yes) refer to nursing station or hospital

|   |  | YES | NO |
|---|--|-----|----|
| 1 | Do you currently suffer from severe abdominal pain?  |     |    |
| 2 | Do you currently have a lot of blood in your stools or black stools?   |     |    |
| 3 | Are you currently experiencing significant chest pain?   |     |    |
| 4 | Do you currently have difficulty breathing?  |     |    |
| 5 | Have you suffered a head injury in the past week? ((check for visible injuries to the skull, face or scalp)          |     |    |
| 6 | Are you currently experiencing a very severe and UNUSUAL headache?<br>If so, for how long?<br>Hours<br>Days<br>Weeks |     |    |

### 2. Products used in the last 3 hours

| Substance  | Quantity   |
|--|--|
| alcohol  | <br>Standard drinks |
| <b>Benzodiazepine</b> (Ativan, Dalmane, Librium, Halcion, Rivotril, Valium, Xanax, Restoril, Serax )   |  |
| <b>Opioids</b> (Oxycontin, Codeine, Smack Dilaudid, Heroin, Methadone, Morphine)   |  |
| If large quantities taken in last 3 hours, refer to hospital or nursing station.<br>Alcohol it would be 5 drinks and more, Benzodiazepine consult a health care provider, Opioids consult a health care provider |  |

Signature and name of the worker/professional:

DOU-dégr-détox-urgen-2014-01-15



## ANNEXE H : DEP-ADO

### DEP-ADO SCREENING SCALE OF ALCOHOL AND DRUG MISUSE IN ADOLESCENTS Culturally adapted version May 2019



Date:           
Year Month Day

Last name: \_\_\_\_\_ First name: \_\_\_\_\_

Age:   Sex:  Girl  Boy

What is your current level of schooling?

- Secondary I
- Secondary II
- Secondary III
- Secondary IV
- Secondary V
- Other level – Specify: \_\_\_\_\_

|  | 1. In the last <b>12 months</b> , have you used one or more of these substances and if so, how often?<br>(Please darken only one answer per substance) |                       |                       |   |   |                       | <i>Reserved for use of interviewer</i>   |                          |                           |
|--|--|-----------------------|-----------------------|---|---|-----------------------|--|--------------------------|---------------------------|
|  | Never  | Rarely                | Approx. once a month  | Weekends or once or twice during the week | 3 times or more a week (but not everyday) | Everyday              | Factor 1=<br>alcohol, cannabis   | Factor 2=<br>Other drugs | Factor 3=<br>consequences |
| <b>Alcohol</b><br>(ex.: beer, wine, alcoholic energy drinks, etc.)   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> | <input type="checkbox"/>   |                          |                           |
| <b>Cannabis</b><br>(ex.: marijuana, pot, hashish, oil, etc.)   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> | <input type="checkbox"/>   |                          |                           |
| <b>Cocaine</b><br>(ex.: coke, snow, crack, freebase, etc.)   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> |  | <input type="checkbox"/> |                           |
| <b>Glue/Solvent</b><br>(ex.: gaz, naphta, etc.)  | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> |  | <input type="checkbox"/> |                           |
| <b>Hallucinogens</b><br>(ex.: LSD, PCP, ecstasy, mushrooms, blotter, etc.)   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> |  | <input type="checkbox"/> |                           |
| <b>Opiates, specify:</b><br>O Non-prescribed opiates<br>O Heroin<br>O Others   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> |  | <input type="checkbox"/> |                           |
| <b>Amphetamines/Speed</b><br>(ex.: upper, peanuts, etc.)   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> |  | <input type="checkbox"/> |                           |
| <b>Other, specify:</b><br>O GHB<br>O Others<br>O Others non-prescribed drugs (ex.: ritalin, halcion, valium, ativan, etc.)           | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/>                     | <input type="radio"/> |  | <input type="checkbox"/> |                           |
| 2. a) <b>In your lifetime</b> , have you ever used one of the substances on a <b>regular basis</b> (once/week for at least a month)? |  |                       |                       |   |   |                       | <input type="radio"/> Yes → <b>Go to 2b</b><br><input type="radio"/> No → <b>Go to 3</b> |                          |                           |
| b) <b>At what age did you start using on a regular basis?</b> (once/week for at least a month)                                       |  |                       |                       |   |   |                       | ... alcohol ? _____ years<br>... drugs ? _____ years                                     |                          |                           |
| 3. <b>In your lifetime</b> , have you ever used needles for drugs?   |  |                       |                       |   |   |                       | Yes No<br><input type="radio"/> <input type="radio"/>                                    |                          |                           |
| If at question 1, you have not consumed any of the mentioned substances → <b>Go to question 7</b>                                    |  |                       |                       |   |   |                       |  |                          |                           |
| 4. Have you used alcohol or other drugs in the <b>last 30 days</b> ?   |  |                       |                       |   |   |                       | Yes No<br><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>                              |                          |                           |





## **ANNEXE I : BOÎTE À OUTILS**

### **16 OUTILS**

Chaque activité sera clairement décrite et accompagnée d'un guide de l'utilisateur qui indique :

- quand utiliser cet outil;
- ses objectifs;
- comment utiliser cet outil;
- et au besoin, des renseignements à garder à l'esprit lors de l'utilisation de cet outil.

Section de la boîte à outils :

1. Évaluation de la gravité de la consommation de substances psychoactives
  - DEP-ADO
  - Grilles d'auto-observation
2. Outils de motivation
  - Stade de motivation
  - Échelle de motivation
  - Échelle de confiance
  - Les avantages et les inconvénients de ma consommation de substances psychoactives
3. Outils pour comprendre la consommation de substances psychoactives
  - Mes déclencheurs de consommation
  - Le cycle de la dépendance
  - Les fonctions que la consommation de substances psychoactives remplit dans ma vie
4. Outils pour changer
  - Échelle d'adaptation de l'adolescent
  - Solutions de remplacement de la consommation de substances psychoactives
  - Réseau de soutien social
  - Faire face à la pression de conformité
5. Outils pour les parents

